

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°25-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 31 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 25 mars 2026

Affichage Mairie : Mercredi 25 mars 2026

PRESENTS : THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie à partir de 20h45, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : Mme LEMOUZY Marie, arrivée à 20h45

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Adoption du Procès-Verbal des Conseils Municipaux des 10 et 20 mars 2026:

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les procès-verbaux annexés à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les procès-verbaux des séances des 10 et 20 mars 2026 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le mercredi 25 mars 2026 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte tenu de l'absence d'observation ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ADOPTER les procès-verbaux des séances des 10 et 20 mars 2026

- A BIEN NOTE la publication des présents procès-verbaux dans la semaine qui suit le conseil municipal

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET

Le Maire,
Alain THIVILLIER

